



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le douze mars, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal PCHAT-BARON, Maire.

**Présents :** PCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

**Adjoint au Maire :** BOCHATON Maryse, GOY Corinne, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

**Conseillers municipaux :** CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, GAVARD-PERRET Alexandre, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

**Absents représentés :** Pouvoir de CHENEVAL Jean-Pierre à PCHAT-BARON Pascal ; de DEVESA Marie à VIGNY Gérald

**Absent :** GERNAIS Benjamin

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Monsieur Francis GOY est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 23
Représentés : 2
Votants : 25

*Délibération n° D2024\_039- FINANCES*

**Demande de subvention au Conseil Départemental pour la rénovation du Monument aux Morts**

Le Monument aux Morts nécessite quelques réparations : réfection des nombreuses fissures et joints, un sablage complet et la reprise des plaques et gravures.

Afin de préserver un monument emblématique du devoir de mémoire, il est proposé de solliciter une subvention pour les travaux à conduire, dont le coût s'élève à 9.302 € HT

Une subvention au taux le plus élevé possible est sollicitée auprès du Conseil départemental de la Haute-Savoie.

**Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **APPROUVE** le projet de rénovation du Monument aux Morts
- **SOLLICITE** l'aide maximale du Conseil départemental au titre du CDAS pour le projet présenté ;
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant légal, à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<b>Adopté à l'unanimité</b>		

Ainsi fait été délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures, Pour Extrait conforme

Le Maire,  
Pascal PCHAT-BARON

Le secrétaire de séance  
Francis GOY

Certifié exécutoire  
Télétransmission sous-préfecture le 02/04/2024  
Publication en ligne le 02/04/2024  
Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services  
Pascale CHAPUIS